

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 013-211300876-20240711-86_2024-DE



Ville de ROUSSET

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027

Préambule

Le projet éducatif territorial fédère l'ensemble des actions qui concourent à l'éducation des enfants et des adolescents. Il a nécessairement un caractère global. Il comporte deux volets étroitement complémentaires : celui qui relève du temps et de l'obligation scolaire, celui qui traite du temps libre non scolaire. C'est ce second volet qui fait l'objet du présent contrat. (N.B. par commodité, les termes « projet éducatif local » ou « PEDT » utilisés dans ce contrat désignent le volet non scolaire).

Pour Rappel :

- ❖ Le PEDT est conçu dans l'intérêt de l'enfant et est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat et sa mise en œuvre ouvre droit aux financements de l'état.

Mais il est également :

- ❖ Le cadre qui permet de donner un sens aux actions mises en œuvre, il doit permettre aux acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.
- ❖ Il doit favoriser l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants
- ❖ Il doit favoriser le dynamisme de la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire
- ❖ Il doit faciliter la prise en compte des différences et, en particulier, l'inclusion des enfants en situation de handicap
- ❖ Il doit favoriser le développement des loisirs pour tous et contribuer au partage de valeurs communes.
- ❖ Il doit favoriser le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation, de la culture et du sport.

Le PEDT à ROUSSET

La Municipalité s'est inscrite dans une démarche du public jeune par délibération n°168/2011 du 27 Décembre 2011, a entériné la mise en place de ce projet éducatif lors de la cérémonie de signature du Projet Educatif de la Commune par les associations et la Municipalité.

Mais ce Projet Educatif succinct n'a pas évolué depuis 2011.

Il doit faire l'objet d'une actualisation et d'évaluations qui n'ont jamais eu lieu.

Le **Projet Educatif de Territoire** de la ville de Rousset (PEDT) est mis à jour par deux rencontres en 2024, d'évaluation avec les professionnels de Rousset, les partenaires institutionnels et représentants des familles.

Ces rencontres ont eu lieu : Le mardi 16 avril 2024
et Le mardi 11 juin 2024

Cette consultation fait apparaître lors de la première rencontre (le mardi 16 avril 2024) une méconnaissance du Projet Educatif de Territoire par l'ensemble des partenaires et des

professionnels du secteur. Ceci est relatif à l'absence de consultation et d'évaluation du projet Educatif entre 2020 et 2023.

De ce fait la municipalité en cours de renouvellement à la suite du décès au mois de mars 2024 de M Canal, Maire de notre commune, décide une seconde rencontre le 11 juin 2024, c'est-à-dire le surlendemain du résultat des nouvelles élections municipales.

Définition des objectifs

Un travail est entamé pour définir et évoquer les valeurs que sous-tendent le projet Educatif de notre commune. A savoir :

- **Citoyenneté et éco-citoyenneté**
- **Démocratie**
- **Egalité des chances-*Réussite de tous***
- **Laïcité**
- **Lutte contre les discriminations**
- **Solidarité et partage**

Bien entendu ces objectifs **seront déclinés par des actions** qui viseront à répondre à l'attente des familles des différents milieux qui enrichissent notre village. Il est convenu que la participation du plus grand nombre est un vecteur de réussite du PEDT. L'accès au sport, à la culture et à l'environnement seront des objectifs complémentaires pour viser à l'épanouissement individuel et collectif.

Les actions à mettre en œuvre dès 2024 seront déterminées selon 5 axes principaux

- 1. Une ville accueillante pour les enfants et les jeunes**
- 2. Education et Prévention**
- 3. Social, répondre aux besoins, une ville solidaire**
- 4. Vivre ensemble, relation à l'autre**
- 5. Travailler ensemble**

et selon un principe qui implique de façon réciproque pour les enfants, les adultes (parents ou professionnels) la mise en exergue les droits autant que les devoirs de chacun.

Des initiatives intergénérationnelles devront être proposées et des lieux de paroles pour les parents seront envisagés.

Les enfants devront se réapproprier le patrimoine naturel et historique du village.

La municipalité mettra en œuvre des instances où l'ensemble des partenaires seront consultés afin d'évaluer et faire évoluer le PEDT tout au long de sa mise en œuvre vers ces choix .

Les partenaires de la municipalité et des professionnels de la fonction publique de la ville sont :

- CAF
- PMI-SMAPE
- DDJS
- Education Nationale 1^{er} degré (Inspection de circonscription-Directions et enseignants)
- Education Nationale 2^{ème} degré (Principale du collège et proviseur du Lycée)
- Associations de Parents (crèches et écoles, collège)
- Associations municipales et de Territoire

6) Organisation Projet Educatif Territorial

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage :

1. Monsieur Le Maire
2. Mon le Maire adjoint chargé de l'Education de l'enfance et de la jeunesse
3. Les membres du groupe de travail éducation
4. L'éducation nationale et Les Chefs d'établissements scolaires du territoire
5. Des représentants des parents d'élèves
6. Des représentants des services de l'Etat
7. Les présidents d'associations culturelles et sportives ou leurs représentants.
8. Toute personne désignée par Monsieur Le Maire pour des compétences reconnues dans les domaines du PEDT ou de l'éducation en général.

Le rôle du coordinateur :

- Il conduit le projet éducatif et met en cohérence l'ensemble des actions.
- Il assure la mise en valeurs et la mise en actions des intentions du PEDT
- Il assure l'évaluation du projet, participe à l'élaboration de projets nouveaux.
- Il repère et mobilise les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels.
- Il manage et coordonne une équipe d'animation.
- Il sensibilise les acteurs aux problématiques de sécurité et de prévention. Il est garant du respect des règles et consignes.
- Il identifie les besoins en formation et assure la continuité des actions en prévoyants les remplacements éventuels.
- Il fait le lien entre les différents acteurs du projet.

Evaluation du projet :

L'évaluation est permanente tout au long du projet. Elle permet d'apprécier la validité et L'efficacité de la mise œuvre du projet et des actions qui en découlent.

Périodicité : Le comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an.

Le suivi du projet sera organisé au travers de réunion de concertation et de coordination entre

les différents partenaires (animateurs, personnel municipal, enseignants...).

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

La satisfaction des enfants :

- Par une évaluation durant le déroulé des temps d'animation par les animateurs et intervenants
- Par une évaluation à la fin des périodes, orale pour les plus petits et écrite pour les plus grands.

La satisfaction des parents :

- Par un questionnaire.
- Les retours obtenus tout au long de l'année.

La satisfaction des intervenants :

- Réunions d'évaluations en fin de cycles
- Echanges formels et informels tout au long de l'année.
- Observations et discussions avec les enfants.

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

- Le taux d'inscription aux différentes activités.
- Le taux de participation aux différentes activités.
- La demande engendrée par les différentes activités.

Indicateurs qualitatifs :

- La motivation des enfants à participer aux activités.
- L'implication des enfants durant le déroulement des activités.
- Les échanges avec les enseignants sur l'attitude des enfants en classe.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant.

Mise en place de conventions avec les partenaires d'une durée d'un an avec renouvellement tacite et possibilité de modifier la proposition en fin d'année

Quelques données du territoire

ROUSSET est une commune atypique qui tout en conservant son identité agricole et surtout viticole a développé durant les 40 dernières années une zone d'activité qui rayonne sur l'ensemble de la métropole.

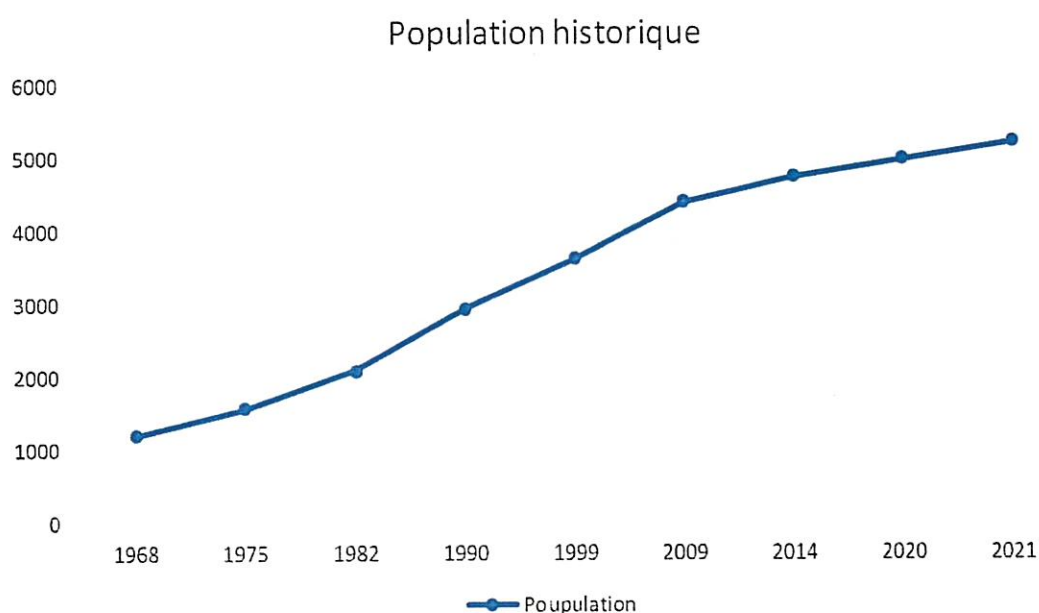
Pour autant, Rousset a su conserver son statut de village et il y fait bon vivre.

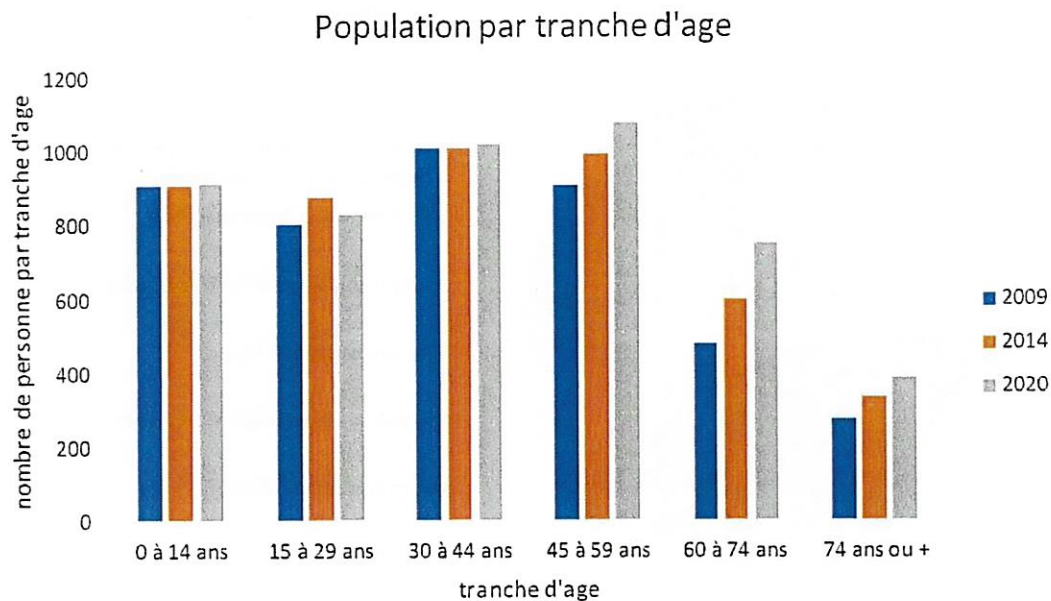
➤ La population et son évolution

Le nombre d'habitant

En 2021, la commune comptait 5 209 habitants, en augmentation de 9,25 % par rapport à 2015.

Le nombre d'habitants de Rousset est donc en **hausse**. Le village attire particulièrement les cadres et les personnes en milieu de carrière de 35 à 55 ans qui représentent plus de 28 % de sa population totale ! C'est un village avec une **population qui rajeunit**, son indice de vieillissement est de 69 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.





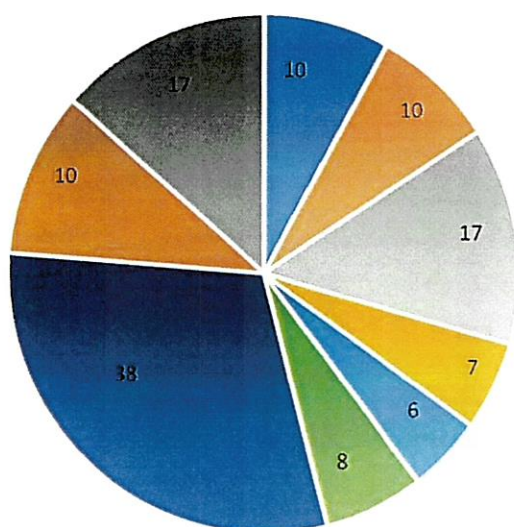
➤ **Zone économique et commerces (Nbre entreprises et nombre d'emplois)**

À proximité d'Aix-en-Provence, au pied de Sainte-Victoire, le Pôle Industriel de Rousset a été créé en 1961 par les Houillères du Bassin Minier de Provence pour offrir de nouvelles perspectives d'emploi aux mineurs dont l'avenir était compromis. Zone de reconversion, elle attire des entreprises liées au secteur de la construction, des plateformes de stockage puis de la micro-électronique naissante. Depuis 60 ans, ce pôle a conservé sa vocation industrielle et développé ses avantages technologiques. Étendu sur 300 ha à cheval sur les communes de Rousset, Peynier et Fuveau, il compte une centaine d'entreprises et 8 000 emplois.

STMicroelectronics constitue la pierre angulaire de l'activité de la zone ; d'autres activités comme le photovoltaïque, la santé, le métal, le maritime, le bois, les matériaux, l'environnement, ou encore la logistique (Lidl) et le service constituent l'écosystème industriel de Rousset et de la Haute Vallée de l'Arc.

L'usine SPS (Smart Packaging Systems), aujourd'hui filiale de INGroupe (ex-Imprimerie Nationale), emploie environ 200 p. dans les composants électroniques de sécurité²³.

Nombre d'entreprises



- Industrie manufacturière, industries extractives et autres
- Construction
- Commerce de gros, détail, transports, hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités scientifiques et techniques
- Administration publique,
- Autres activités de services

➤ L'agriculture (Superficie) nombre d'exploitants + Coopérative

La production agricole est dominée par la viticulture l'oléiculture et la céréaliculture. En 2024 la commune de Rousset comptabilise 22 exploitants agricole dont 11 femmes et 11 hommes.

La viticulture est majoritaire avec une production annuelle de 28 000 hectolitres sur 560 ha de vignes, les 250 viticulteurs proposent des vins rosés et rouges d'appellation d'origine contrôlée, des cuvées spéciales, des vins de pays et des vins de table.

- AOC côtes-de-provence ;
- AOC côtes-de-provence bio ;
- AOC côtes-de-provence Sainte-Victoire ;
- AOC Palette ;
- vin de pays des Bouches-du-Rhône.

Située au quartier Saint-Joseph, la coopérative vinicole a été construite en 1919 par l'entrepreneur Mistre sur les plans de l'architecte Collomp.

Certaines parties du bâtiment ont été inscrites à l'inventaire général du patrimoine culturel : l'entrepôt agricole, le cuvelage, le pont bascule, le bureau et le logement.

➤ Le tissu associatif roussetain

Avec la présence de nombreuses associations sur son territoire, Rousset offre un éventail d'activités culturelles, sportives et artistiques très large en direction des enfants et jeunes.

Les décisions de la municipalité de maintenir un budget global de subventions aux associations de plus de **1 million d'euros** est un engagement à donner une offre complète aux administrés de Rousset et notamment aux enfants et aux jeunes.

Par leur engagement, les responsables et les bénévoles des associations permettent aux habitants de mieux vivre ensemble en favorisant l'intégration et en créant du lien social.

Associations sportives

- Amis de l'Instruction Laïque (A.I.L.)
- LA BOULE ROUSSETAINE
- LA BOUL'EGUE
- CHASSE : Sté de Chasse
- AS CUSTOM SOLUTIONS
- AIGO VIVO (danse provençale)
- ARC KANSAS (danse country)
- ARC DANSE (danse moderne, classique)
- ENDURO: Association Arc Enduro
- FOOTBALL CLUB DE ROUSSET (FCR)
- ROUSSET SPORTS FEMININ: Football Féminin
- MOTO CLUB: Laïdo Bestio
- PECHE ROUSSET FUVEAU
- SPORT MECANIQUE ROUSSET
- VELO CLUB ROUSSETAIN

Associations culturelles

- A.I.L. (Anglais, cinéma, Théâtre)
- Les Films du Delta
- Club de Scrabble et jeux d'esprit
- ROUSS'EVASION
- Les Ateliers Ré-création
- L'Atelier pour le Développement des Arts Plastiques
- Aumônerie de l'Unité Pastorale
- INDEX
- ASPR
- La Marelle Ludothèque
- « Un Livre pour Rousset »
- Espace Musical de Rousset
- MEDIAMUSIQUE
- ARC IMAGES
- TREIZIEME RUGISSANT

Associations du 3^{ème} âge

Club du 3^{ème} âge « Entraide »

Le Souvenir Français

Solidarité

Association des Amis et Parents de la Maison d'Accueil Spécialisée « Le Pigeonnier »
Association Les Foyers

Associations humanitaires

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles
Croix Rouge
CCFF

Education – Jeunesse – Petite Enfance

Associations de Parents d'Elèves
FCPE collège
FCPE primaire
FCPE maternelle
Génération Ecole
Associations d'enseignants
Associations des enseignants de l'école maternelle
Coopérative scolaire de l'école élémentaire de Rousset
Association sportive du Collège de Rousset
Crèche : Association Tom Pouce

Economie

Groupement des Industries de la Haute Vallée de l'Arc
Association des Commerçants et Artisans « Vivre Rousset »

Les équipements

De nombreux équipements sont offerts à la population afin de permettre les activités sportives et culturelles de haut niveau.

- **Salle Emilien VENTRE** 300 places saison culturelle avec plus de 20 spectacles proposés chaque année auxquels s'ajoutent plusieurs propositions « tout public ».
- **La médiathèque René CHAR** qui compte 1983 Adhérents adultes et enfants ce qui la classe parmi les médiathèques les plus fréquentées avec 76400 prêts annuel.
- **L'Espace Musical de Rousset** 5 orchestres rayonnent, créent et évoluent dans de nombreuses manifestations locales et régionales.
- **Arc Danse et la compagnie NORMA** ont leur salle de danse et propose pour tous les âges des cours et des représentations tout au long de l'année.
- **La plaine sportive** qui compte deux terrains de football et 6 courts de tennis et bientôt 2 terrains de paddle.
- L'équipe de football masculin évolue au niveau National 3 (5ème division) -L'équipe féminine existe depuis près de 20 ans et forme de nombreuses joueuses de 1^{er} plan.
- **Le gymnase Jacky et Roger PEYSSON** L'équipe masculine de Basket évolue en National 2 (4ème division). L'équipe féminine en National 3 (5ème division). La danse, le judo ont également une grande place dans cette structure.
- **La Ludothèque La Marelle**

De nombreuses autres salles et locaux sont mis à la disposition de la population de Rousset (Salle de danses -salle d'exposition-salles de répétition-local yoga-Locaux administratifs....)

L'EDUCATION A ROUSSET

❖ De 0 à 3 ans

- **La crèche municipale Frimousse** : 24 enfants âgés de 10 semaines à 24 mois
- **La crèche municipale Trampoline** : 70 enfants âgés de 9 mois à 3 ans
- Les Assistantes maternelles sont au nombre de 16 et complètent l'offre d'accueil proposée par la municipalité.

❖ A partir de 3 ans

○ LA SCOLARITE

- **L'école maternelle SIMONE VEIL**

7 classes 204 enfants répartis en section

Ecole inaugurée en 2019 avec une capacité maximale de 8 classes (248 élèves)

Budget alloué pour l'école : 19170 euros.

- **L'école élémentaire Albert JOULY**

15 classes 406 enfants du CP au CM2

1 classe ULIS 12 enfants en situation d'intégration scolaire

Budget alloué pour l'école : 47840 euros

La municipalité prend en charge la totalité des fournitures scolaires de la rentrée scolaire et tout au long de l'année.

- **Le collège Jean ZAY**

21 classes 597 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} réparti comme suit :

177 élèves en sixième, soit l'équivalent de 6 classes de 30 collégiens.

143 élèves de cinquième, soit l'équivalent de 5 classes de 29 collégiens.

139 élèves en quatrième, soit l'équivalent de 5 classes de 28 collégiens.

138 élèves de troisième, soit l'équivalent de 5 classes de 28 collégiens.

Sur le territoire de la commune il existe également une Maison Familiale Rurale qui forme aux métiers du commerce et de la vente. Cet établissement accueille tous les ans un nombre d'élèves qui varie en fonction des demandes, des places disponibles et des filières, actuellement la MFR accueille 140 élèves.

L'année prochaine 170 élèves seront formés en alternance sous statut scolaire (stage) et/ou en apprentissage. Sa localisation et la présence de l'internat permet de bénéficier de différents bassins d'emploi.

Les jeunes de Rousset de la seconde à la terminale sont accueillis au **LYCEE Emile ZOLA d'Aix en Provence** ou ils sont accueillis en moyenne au nombre de : **70 Roussetains par an.**

Le lycée Zola à Aix-en-Provence accueille chaque année plus de 3700 élèves dans les différentes sections qui le composent. Il est doté d'une section générale ainsi que d'une section technologique. Le lycée accueille quarante-huit classes.

- La municipalité prend en charge la totalité de leurs abonnements aux transports.
- la ville dispose d'un autocar municipal 55 places utilisés principalement par le scolaire déplacements à la piscine , salle de spectacle à Marseille et Aix en Provence, Sorties Natures...
- Des projets culturels et citoyens sont proposés avec le milieu associatif à hauteur de 1000 euros par classe chaque année scolaire.

- **LES ACTIVITES MUNICIPALES EXTRA-COLAIRES**

- **Le temps méridien -La restauration scolaire.**

Chaque jour la cuisine centrale produit près de 700 repas enfant soit :

Crèches : 70 repas

Ecole maternelle : 185 repas

Ecole élémentaire : 380 repas

Soit plus de 80% des enfants scolarisés (95% des familles sont inscrites à la restauration scolaire)

Le choix de maintenir la restauration scolaire en régie est une volonté forte qui permet à chaque enfant un repas équilibré tous les jours. La fabrication contribue à donner des certitudes aux circuits courts, de saisonnalité et de fraîcheur des produits transformés.

La cuisine centrale outre les méthodes HACCP, respecte la loi EGALIM et s'inscrit dans le Plan National Nutrition Santé.

La santé est une priorité de notre action en faveur de l'enfance. La sensibilisation et l'apprentissage à l'alimentation est source d'ouverture vers d'autres cultures et de connaissance du patrimoine local.

Le temps méridien est vecteur des apprentissages en faveur de la solidarité et du vivre ensemble. Les équipes d'encadrement sont particulièrement sollicitées sur ce temps long situé dans une journée enfant dont l'amplitude est souvent plus importante que celle des parents.

La tarification est également une volonté de la municipalité permettant l'accès au plus grand nombre à cette activité (1.60 euros le repas par enfant puis la gratuité à partir du 3eme enfant des familles non-imposables).

- **Accueil périscolaire**

La commune propose cet accueil aux familles pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire. Elles sont assurées par le personnel communal qualifié.

Horaire maternelle : 7h30-8h20 & 16h30-18h30

Horaire élémentaire : 7h30-8h20 & 18h-18h30.

➤ Accueil du matin :

Pour l'école maternelle comme pour l'école élémentaire, il s'agit avant tout d'un temps d'accueil axé sur la mise en route de la journée. La prise en charge de l'enfant se fait à une période charnière entre le lever et le temps scolaire. C'est également un temps de séparation avec les parents. L'enfant doit se sentir accueilli, être rassuré, en douceur et individuel.

L'adulte se rend disponible pour un temps d'échange avec les parents.

Les propositions d'activités tiennent compte de ses envies, de ses besoins, de ses capacités et de son niveau d'éveil aux heures matinales.

➤ Accueil du soir :

- Pour l'école maternelle, de 16h30 à 17h un temps de goûter est prévu, suivi d'un temps d'activités libre de 17h à 18h30.

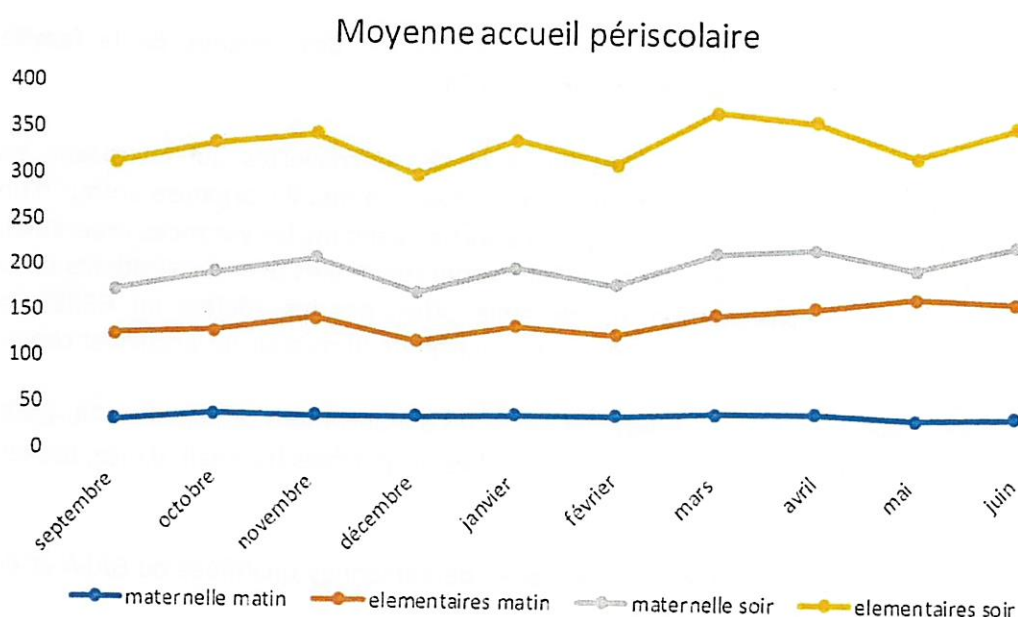
C'est un temps privilégié pour la détente et le repos.

Les activités sont proposées en tenant compte des possibilités de concentration de l'enfant.

- Pour l'école élémentaire, de 16h30 à 17h un temps de goûter/ détente est organisé, suivi d'un temps d'étude surveillée et encadrée par les enseignants de 17h à 18h. De 18h à 18h30 un accueil périscolaire est mis en place, surveillé par du personnel municipal qualifié.

Maternelle en moyenne : 30 à 40 enfants par jour sont accueillis le matin et environ 60 à 70 sont accueillis le soir.

Elémentaires en moyenne : 100 enfants par jour sont accueillis le matin et environ 100 à 150 le soir.



➤ Aide aux devoirs

La Municipalité propose l'atelier de l'aide aux devoirs pour les élèves scolarisés ans le 1^{er} degré.

Ce service est gratuit pour les familles. Il fonctionne toute l'année, sauf pendant les vacances scolaires. Les cours sont assurés par des bénévoles et sous le contrôle de la municipalité et de la direction de l'école.

➤ Transports scolaires

Les familles ont la possibilité d'utiliser gratuitement les transports collectifs vers les écoles

Le matin à partir de 7h30.

Le soir à partir de 16H30.

➤ L'accueil collectif de mineurs pour les enfants de 3 à 10 ans

L'accueil collectif de mineurs à une capacité d'accueil de 175 enfants.

Il ouvre ses portes de 8h à 18h tout au long de l'année. Il fonctionne à la journée, les mercredis, petites vacances (sauf Noël) et pendant l'été (à l'exception de 3 semaines de fermeture en août). L'accueil des enfants avec handicap(s) est une réalité. La commune compte parmi ces classes une classe Unité localisée pour inclusion scolaire (ULIS). L'accueil collectif de mineurs accueille environ 2-3 enfants pendant les mercredis et vacances, avec parfois des temps aménagés et l'accueil de professionnels spécifiques selon les situations. Une convention est signée également avec le service E.E.A.P Aigue Vive de la commune de Rousset pour accueillir tous les mercredis un enfant en situation de handicap avec son éducateur spécialisé.

L'accueil et les activités se déroulent à l'école maternelle et au centre de loisirs élémentaire.

La municipalité pratique des tarifs différenciés en fonction des revenus de la famille (application des barèmes LEA – CAF) depuis janvier 2021.

L'accueil collectif de mineurs propose des loisirs et des découvertes qui favorisent, en fonction de l'activité, la vie de groupe et l'acquisition, l'autonomie. Il s'organise autour d'un projet qui prévoit des animations sur site avec des sorties pendant les vacances mais aussi, ponctuellement les mercredis, des rencontres intergénérationnelles avec les résidents de la maison de retraite, une participation au spectacle offert par les adultes du CEPES, la fréquentation de la bibliothèque et médiathèque (projection de films pour les grands et contes pour les plus jeunes).

Sur les mercredis, une articulation est organisée avec les 3 associations principales (AIL-EMR-FCR) dispensant sur la commune des activités culturelles et sportives (football, danse, basket, musique).

L'équipe, dirigée par deux directeurs, est composée de personnes qualifiées du BAFA et du BPJEPS dans l'encadrement et l'animation.

Journée type du centre de Loisirs

8h -9h	Accueil des enfants et petit déjeuner. Ouverture de tout le centre, disposer tables et chaises (<i>ne pas laisser les chaises sur les tables</i>), mise en place des jeux d'accueil (<i>coloriages, lecture, jeux société, jeux libres</i>) présences et communication avec les parents (Le directeur est responsable des présences . <i>Il note l'arrivée de chaque enfant, tient le cahier de doléances pour les maternelles et distribue les programmes</i>). Les animateurs préparent le matériel de la journée dans les salles via les fiches d'activités.
9h	Tous les animateurs connaissent déjà leur programme et leur rôle pour les différents moments de la journée. Les enfants sont réunis pour un dernier comptage et les fiches d'appel sont rendues à la direction à 9h15 au plus tard. Les animateurs accompagnent les enfants aux toilettes avant les activités.
9h-11h	Activités
11h15	Fin activités retour au calme, Rangement avec les enfants, passage aux toilettes. Prévoir un retour au calme afin de passer un repas serein.
11h30-12h30	Déjeuner. Les animateurs mangent avec les enfants. Voir fiche « Procédure personnel de service ».
12h30	Sieste, repos allongé pour les plus petits, Temps calme obligatoire encadré pour les autres et derniers Préparatifs activités

13h15	Temps libre. Les animateurs en profitent pour faire leur pause sans aucun défaut de surveillance.
14h-15h45	Activités extérieures, grands jeux...
15h45	Fin activités Rangement avec les enfants dans la salle. Le rangement dans la salle de matériel se fait à partir de 17h pour respecter l'encadrement. Passage aux toilettes et retour au calme
16h	Goûter
16h30	Temps libre encadré et jeux d'accueils, Accueil parents, départ des enfants <i>(accompagner l'enfant, récupérer ses affaires)</i>
17h	Temps libre encadré et jeux d'accueils, Accueil parents, départ des enfants <i>(accompagner l'enfant, récupérer ses affaires)</i>
17h30-18h	Évaluation de la journée et préparation de la journée à venir.

Le Point Jeunes

Le Point Jeunes propose des activités aux adolescents de 11 ans et plus (capacité d'accueil de 36 enfants).

L'objectif est d'impliquer les adolescents dans une démarche de responsabilité, d'autonomie et de respect dans toutes leurs attitudes. Pour l'atteindre, l'équipe d'animation dirigée par un coordinateur jeunesse, dispose d'une salle d'activités située à proximité des écoles.

Les jeunes sont accueillis tous les jours de la semaine (sauf le week-end) de 13h30 à 18h30 et les mercredis toute la journée (8H30-18H30), pour un moment de détente. Dans la salle principale, on trouve un babyfoot, une table de ping-pong, une table de billard, une console vidéo...

Pendant les vacances, le Point Jeunes organise des activités manuelles, culinaires, sportives ou culturelles et des sorties en minibus (bowling, cinéma, patinoire, piscine, paintball...) afin de permettre aux adolescents de profiter de leurs temps libres ou ont la possibilité de faire leurs devoirs. Des projets sont également mis en place en partenariat avec les associations locales (cinéma avec les Films du Delta), les services municipaux (BD à la médiathèque) ou avec des intervenants qualifiés (skateboard).

L'équipe informe et accompagne les plus âgés dans leurs démarches de formation, de recherche d'emploi, de rédaction de CV, de lettre de motivation, permis de conduire... Ces démarches peuvent être faites en collaboration avec le Service Emploi. Enfin, le Point Jeunes peut également accompagner les ados dans l'organisation de leurs vacances.

Emplois du Temps :

Maternelle

JOURS	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
Lundi	Périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Périscolaire
Mardi	Périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Périscolaire
Mercredi	Accueil de Loisirs de 8h à 18h				
Jeudi	Périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Périscolaire
Vendredi	Périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Périscolaire

Elémentaire

JOURS	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30-13h30	13h30-15h30	16h30-18h30
Lundi	Périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Périscolaire
Mardi	Périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Périscolaire
Mercredi	Accueil de Loisirs de 8h à 18h				
Jeudi	Périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Périscolaire
Vendredi	Périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Périscolaire

 Temps scolaire
 Temps municipal

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 013-211300876-20240711-86_2024-DE

